

Carte-réponse de don planifié

Il nous ferait plaisir de vous aider à planifier votre don. Merci de remplir cette carte et de nous la faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

- J'aimerais planifier une rencontre. **Communiquez avec moi au numéro de téléphone ci-dessous.**
- Mon testament prévoit déjà un legs pour le Douglas.
- J'ai nommé le Douglas comme bénéficiaire de ma police d'assurance-vie.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré (Numéro d'entreprise: 10146 9609 RR0001). La Fondation s'est dotée d'une politique de protection des renseignements personnels (voir le site Web).

Douglas

INSTITUT MENTAL HEALTH
UNIVERSITAIRE EN UNIVERSITY
SANTÉ MENTALE INSTITUTE
FONDATION FOUNDATION

6875, boulevard LaSalle
Montréal (Québec) Canada H4H 1R3
Téléphone : 514 762-3003
Téléc. : 514 888-4072
Courriel : fondation@douglas.mcgill.ca
www.fondationdouglas.qc.ca

Les découvertes
et les soins en santé
mentale changent
le monde

BÂTISSONS ENSEMBLE UN AVENIR SANS MALADIES MENTALES

Don planifié de soutien
à l'Institut Douglas
et à la santé mentale



Douglas

INSTITUT MENTAL HEALTH
UNIVERSITAIRE EN UNIVERSITY
SANTÉ MENTALE INSTITUTE
FONDATION FOUNDATION

6875, boulevard LaSalle
Montréal (Québec) Canada H4H 1R3
Téléphone : 514 762-3003
Téléc. : 514 888-4072
Courriel : fondation@douglas.mcgill.ca
www.fondationdouglas.qc.ca

Douglas

INSTITUT MENTAL HEALTH
UNIVERSITAIRE EN UNIVERSITY
SANTÉ MENTALE INSTITUTE
FONDATION FOUNDATION

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Le don planifié est une importante forme de philanthropie qui vous permet de prévoir aujourd'hui, généralement par testament, un don qui sera effectué à un moment ultérieur. Normalement, ce don provient de vos actifs et non de votre revenu actuel disponible, ce qui vous donne la liberté de donner généreusement sans toutefois affecter votre mode de vie. Un don planifié peut vous procurer une foule d'avantages au point de vue fiscal. En planifiant un don posthume à un organisme philanthropique, vous transmettez également vos valeurs à ceux qui vous succéderont. Vous leur faites savoir quelles sont les causes qui vous tiennent à cœur.

Pourquoi effectuer un don au Douglas?

Votre don planifié au Douglas envoie un message à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Vous leur laissez entendre que les maladies mentales sont dévastatrices pour la personne qui en souffre et pour la société et que l'on doit donc les prévenir et les traiter. Votre don fait aussi foi du fait que vous êtes confiant que l'Institut Douglas réalisera des progrès importants en santé mentale, tant au plan de la recherche que de l'excellence des soins, contribuant à bâtir un avenir sans maladies mentales.

Le Douglas est un gardien méritoire

Lorsque vous faites un don planifié au Douglas, vous faites de nous le gardien de vos biens, au-delà de votre vie. Le Douglas sera un gardien méritoire. Depuis notre fondation au XIX siècle, nous nous sommes constamment démarqués en tant que leader au niveau de la recherche et des traitements en santé mentale. Nous nous engageons à conserver ce rôle de leader reconnu internationalement et à préserver les forces de l'Institut nécessaires aux découvertes de pointe et aux soins d'excellence, empreints d'humanisme, qui seront développés à l'avenir.

Vos dons nous donnent des forces!

Historiquement, le Douglas a compté surtout sur des legs provenant de généreux membres de la communauté. Ces donateurs souhaitaient solidifier l'institution et la soutenir dans l'acquisition des ressources nécessaires afin d'aider les personnes atteintes de maladie mentale et leurs proches dans un monde en constante évolution. Souvent ces legs ont été investis à perpétuité afin d'assurer un revenu stable à la Fondation pour financer certains de ses besoins les plus urgents et profiter d'opportunités inattendues.

Un legs testamentaire

Le legs testamentaire est la forme de don planifié la plus commune. En désignant dans votre testament la Fondation Douglas comme l'un de vos bénéficiaires, vous faites un don qui

sera puisé à même l'ensemble de vos actifs sans affecter l'état de vos ressources actuelles, dont vous avez encore besoin. Vous pouvez effectuer un legs en argent ou en biens. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire don d'un legs résiduel, soit toute partie restante d'un legs lorsque tous les legs particuliers ont été acquittés. Le legs testamentaire n'est pas irréversible. Vous pouvez modifier votre testament si votre situation change.

Un legs comporte des avantages fiscaux

Le legs testamentaire peut réduire le fardeau fiscal pour votre succession. Lorsque vous faites un don planifié, le crédit d'impôt réclamé par votre succession dans l'année suivant le décès peut atteindre 100% de votre revenu net.

Pour faire un don planifié au Douglas, vous pouvez ajouter cette formule à votre testament

Je lègue la somme de _____ \$ (ou _____% de ma succession) à la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas située à Montréal (Québec), Canada afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Institut et de répondre à ses besoins les plus urgents. Si vous souhaitez que votre don testamentaire soit remis à un programme particulier de recherche ou de soins, veuillez consulter notre site Web.

Le don d'une police d'assurance-vie

Le don d'une police d'assurance-vie peut vous permettre d'effectuer une importante contribution au Douglas que vous ne pourriez peut-être pas faire autrement. Lorsque la police est encaissée, le don peut dépasser le total des primes que vous aurez versées pour cette police. Si vous possédez déjà une assurance vie dont la protection n'est plus essentielle à votre famille, vous pouvez nommer la Fondation comme bénéficiaire.

Les dons de polices d'assurance-vie permettent des avantages fiscaux

Si vous transférez votre police au Douglas, vous aurez droit à un crédit d'impôt égal à la valeur de rachat. Le paiement des primes est aussi admissible à un crédit d'impôt. Vous pouvez également prendre une nouvelle police d'assurance-vie dont vous nommerez la Fondation Douglas comme bénéficiaire. Vous paierez alors directement le montant des primes à la Fondation qui, elle, se chargerait de payer la compagnie d'assurance. Vous recevrez chaque année un reçu pour fins d'impôt attestant de votre don à un organisme philanthropique dont le montant sera équivalent au montant total des primes payées.

Consultez un conseiller indépendant

Si vous songez à faire un don planifié au Douglas, vous devriez

faire appel à un avocat, un notaire ou un conseiller financier afin de vous assurer que votre don corresponde réellement à vos objectifs personnels. L'information fournie dans ce dépliant ne peut remplacer les conseils d'un professionnel.

Explorer les opportunités

Un membre du personnel de la Fondation de l'Institut Douglas se fera un plaisir d'organiser une rencontre avec vous et votre famille afin de discuter des possibilités qu'offre le don planifié en soutien à l'Institut Douglas. Communiquez avec la Fondation au 514 762-3003 ou par courriel à fondation@douglas.mcgill.ca. Vous pouvez également remplir la carte-réponse ci-jointe et la faire parvenir à la Fondation. Votre démarche est strictement confidentielle.

Parlez-nous de votre don

Si vous avez déjà pris des arrangements pour un don planifié à l'Institut Douglas, faites nous le savoir en remplissant la carte-réponse ci-jointe ou en communiquant avec la Fondation au 514 762-3003. Nous vous sommes très reconnaissants de votre soutien et vous informerons quant aux progrès réalisés en matière de recherche, de soins et d'enseignement en santé mentale.

En savoir plus sur l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

Le Douglas est un institut affilié à l'Université McGill et à l'Organisation mondiale de la Santé, reconnu comme un chef de file international aux points de vue de la recherche, des soins et de l'enseignement en santé mentale. Nos chercheurs sont notamment réputés pour leurs travaux sur la maladie d'Alzheimer, la dépression, la schizophrénie, les troubles de l'alimentation, le trouble du déficit de l'attention, le trouble bipolaire et la prévention du suicide. Nous sommes fermement engagés envers une meilleure compréhension des causes de la maladie mentale, le développement et l'amélioration des traitements, et l'élimination du stigmate.

La Fondation de l'Institut Douglas

Lorsque vous aidez la Fondation de l'Institut Douglas, votre don est réinvesti pour soutenir la recherche de pointe effectuée à l'Institut Douglas, les projets-pilotes en matière de soins et les initiatives éducatives pour les professionnels et le grand public. De plus, votre don permet de financer des projets liés à la santé mentale dans le tiers-monde.

Pour en savoir plus sur le don planifié, consultez notre site Web au www.fondationdouglas.qc.ca